

SPFBIRMINGHAM PRESENTE

مختصر شرح

كتاب التوحيد



TRADUIT PAR
MEHDI ABOU ABDIRRAHMAN

LE RÉSUMÉ EXPLICATIF DU LIVRE DE L'UNICITÉ
DE CHEIKH AL-ISLÂM MOHAMMAD BIN 'ABDIL-WAHHÂB
PAR L'ÉMINENT SAVANT
CHEIKH SÂLIH BIN FAWZÂN BIN 'ABDILLÂH AL-FAWZÂN



S_DESIGN

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صلى الله عليه وسلم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلى الله عليه وسلم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

(Suite) :

L'auteur¹ –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

“Et Sa parole (dont la traduction du sens est) :

“Tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n'entendent pas votre invocation; et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le Jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé”.

Sourate Fâtîr v.13-14”.

¹ N.d.t: Cheikh Al-Islâm Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde. Pour une biographie succincte voir: <http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aquidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/245-le-resume-de-l-explication-du-livre-de-l-unicite.html>

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- "Wal-ladhîna tad'ouna min dounih : Tandis que ceux que vous invoquez en dehors de Lui : C'est-à-dire ceux que vous invoquez en dehors d'Allah comme les anges et les prophètes et les idoles et autres
- Qitmîr² : La pellicule qui se trouve sur le noyau d'une datte
- Lâ yasma'ou dou'âakoum : Ils n'entendent pas votre invocation : Car ils sont morts ou des anges occupés à ce pour lequel ils ont été créés
- Mâstajâbou lakoum : Ils ne sauraient vous répondre : Ils n'ont pas la capacité de faire ce que vous leur demandez de faire
- Yakfourouna bichirkikoum : Ils vont nier votre association
- Walâ younabbïouka : Nul ne peut te donner des nouvelles
- Mithlou khabîr : Comme Celui qui est parfaitement informé : C'est-à-dire qui en est savant et c'est Allah Le Très-Haut
 - Le sens général du verset : Allah Le Très-Haut informe de la situation de ceux qui sont invoqués en dehors de Lui –parmi les anges et les prophètes et les idoles et autres– par ce qui indique leur incapacité et leur faiblesse et que les conditions

² N.d.t: Ibn Kathîr –qu'Allah lui fasse miséricorde- explique le qitmîr ainsi que la différence avec le naqîr et le fatîl en disant : "Le (naqîr) est le creux qui est sur le dos du noyau de la datte ; le qitmîr est la pellicule d'un noyau de datte ; le fatîl est le brin de noyau de datte qui est dans la fente de la datte (et ceci est le naqîr) et tous deux (fatîl et naqîr) sont dans le noyau de la datte tandis qu'al-qitmîr c'est la membrane qui est sur le noyau de la datte et les trois sont dans le Coran". Voir l'Exégèse d'Ibn Kathîr v.1 p.559.

qui doivent être réunies en celui qui est invoqué ne sont pas réunies en eux et ces conditions sont : qu'ils possèdent ce qui leur est demandé, qu'ils entendent l'invocation et qu'ils aient la capacité d'y répondre et donc lorsqu'une des conditions est absente, il est alors faux de l'invoquer et plus encore lorsque tous les conditions sont absentes.

- Le rapport entre le verset et le chapitre est qu'il y a dans le verset la preuve catégorique de la fausseté de l'association et la réfutation à l'encontre des polythéistes.
- Ce que l'on tire comme bénéfices du verset :
 1. La fausseté de l'association avec preuve catégorique et évidence claire
 2. La mise en évidence des conditions qui doivent être réunies pour celui qui est invoqué et à qui le secours est demandé et ces conditions sont :
 - a) Qu'il possède ce qui lui est demandé
 - b) Qu'il entende l'invocation de celui qui l'invoque
 - c) Qu'il ait la capacité d'y répondre
 3. La croyance est basée sur la preuve et la certitude pas sur la conjecture ni le mensonge ni le suivi aveugle
 4. L'affirmation de la science d'Allah quant aux fins des choses''.

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

“Et dans l'Authentique d'après Anas –qu'Allah l'agrée– qui dit :

“Le Prophète ﷺ fût blessé à la tête à la bataille d'Ouhoud et il eût une incisive cassée et il ﷺ dit : “Comment un peuple qui a blessé son prophète pourrait-il réussir?”. Le verset suivant fût alors révélé (dont la traduction du sens est) : “Tu n'as (Mohammad) aucune part dans l'ordre (divin)”. Sourate Âli 'Imrân v.128”.

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- “Wafis-Sahîh : Et dans l'Authentique : C'est-à-dire dans les deux Authentiques³.
- Choujja : Fût blessé à la tête : Ach-Chajjah c'est la blessure spécifique à la tête ou au visage
- Ar-Rabâ'iyyah : C'est la dent qui est après la thaniyyah (l'incisive) c'est-à-dire la canine et l'être humain a 4 dents canines
- Ouhoud : C'est une montagne connue au nord de Médine auprès de laquelle eût lieu la célèbre bataille et donc la bataille prit son nom
- Kayfa youflihou qawmoun... etc. : Comment un peuple qui... va réussir : C'est-à-dire comment la réussite et l'obtention (du bien) et le bonheur peuvent-ils se réaliser pour eux alors qu'ils ont fait ce qu'ils ont fait à leur prophète ?!

³ N.d.t : Al-Boukhârî et Mouslim.

- Minal-amr : Dans l'ordre (divin) : Dans le jugement au sujet des serviteurs (d'Allah)
- Le sens général du hadîth : Anas informe au sujet de ce qui est arrivé au Prophète صلى الله عليه وسلم lors de la bataille d'Ouhoud en termes d'épreuve et de test par la main de ses ennemis qui l'ont blessé à deux endroits de son noble corps et c'est comme s'il صلى الله عليه وسلم avait été touché par un désespoir quant à la réussite des mécréants de Qouraïch l'avait atteint et donc en raison de cela il lui fût dit (ce dont la traduction du sens est) : "Tu n'as (Mohammad) aucune part dans l'ordre (divin)". Sourate Âli 'Imrân v.128". C'est-à-dire que les fins des choses et le jugement des serviteurs sont dans les Mains d'Allah et donc continue, toi, sur ton affaire et continue ta prédication.
- Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu'il y a dans ce hadîth la preuve de la fausseté de l'association au moyen des awliyâ⁴ et des vertueux car si le Messenger صلى الله عليه وسلم n'a pu lui-même repousser le mal qui l'a touché et que s'il n'a aucune part dans l'ordre divin, alors cela est encore plus vrai pour tout autre que lui.
- Ce que l'on tire comme bénéfices du hadîth :
 1. La fausseté de l'association (à Allah) au moyen des awliyâ et des vertueux car si le Messenger صلى الله عليه وسلم ne détient lui-même aucune part dans l'ordre divin alors cela est encore plus vrai pour tout autre que lui

⁴ N.d.t : Pluriel de walî que Cheikh Al-Islâm Ibn Taymîyyah –qu'Allah lui fasse miséricorde- a défini comme tout croyant pieux.

2. Les malheurs et les épreuves touchent les prophètes
3. L'obligation de sincérité envers Allah dans l'adoration car c'est à Lui Seul qu'appartient l'ordre (divin)
4. Le caractère légiféré de la patience et de l'endurance quant aux maux endurés et aux torts subis dans la voie de l'appel à Allah
5. L'interdiction de désespérer de la Miséricorde d'Allah et ce quoi qu'ait commis l'individu en termes de péchés qui ne sont pas de l'ordre de l'association (à Allah)".

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

“Et dans l'Authentique que le fils de ‘Omar –qu'Allah les agrée tous les deux– a entendu le Messager d'Allah ﷺ dire lorsqu'il relevait sa tête de l'inclinaison dans la dernière unité de prière de la prière de l'aube : "Ô Allah ! Maudis untel et untel !”. Et ce après qu'il ait dit : “Qu'Allah entende celui qui fait Sa louange ! Seigneur ! A Toi toutes les louanges !”. Et donc Allah révéla (ce dont la traduction du sens est) :

“Tu n'as (Moḥammad) aucune part dans l'ordre (divin)”. Sourate Âli ‘Imrân v.128”.

Et dans une autre version : “Il ﷺ invoquait contre Safwân bnou Oumayyah et Souhayl bnou ‘Amr et Al-Hârith bnou Hichâm et donc descendit le verset (dont la traduction du sens est) : “Tu n'as (Moḥammad) aucune part dans l'ordre (divin)”. Sourate Âli ‘Imrân v.128””.

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- 'Ibn 'Omar : C'est 'Abdoullâh bnou 'Omar bnil-Khattâb – qu'Allah les agrée tous les deux– illustre Compagnon parmi les adorateurs pieux des Compagnons et leurs savants ; il mourut en l'an 73 de l'Hégire.
- Wa fîhi : C'est-à-dire dans l'Authentique et ce qui est entendu ici c'est l'Authentique d'Al-Boukhârî
- Annahou sami'a rasoula Allah : Qu'il a entendu le Messager d'Allah : C'est-à-dire après qu'il fût blessé à la tête et que son incisive soit cassée lors de la bataille d'Ouhoud
- Allahoummal-'an : Ô Allah ! Maudis... : C'est-à-dire repousse et éloigne de Ta Miséricorde
- Foulânan wa foulânan : Untel et untel : Parmi eux Safwân bnou Oumayyah et Souhayl bnou 'Amr et Al-Hâarith bnou Hichâm
- Sami'a Allahou liman hamidah : Qu'Allah réponde à celui qui fait Ses louanges et les accepte car la particule lâm a été utilisée ici
- Al-hamd : Les louanges : C'est le contraire du blâme et c'est au sujet des bons attributs de celui au sujet duquel les louanges sont faites tout en l'aimant
- Yad'ou 'alâ Safwân...jusqu'à la fin du hadîth : Car ils étaient les têtes des polythéistes lors de la bataille d'Ouhoud, et Allah leur a

accordé leur repentir et ils se sont convertis et leur pratique de l'Islam fût bonne

- Le sens général du hadîth est que ‘Abdoullâh bnou ‘Omar – qu’Allah les agrée tous les deux– informe qu’il a entendu le Messager d’Allah ﷺ invoquer dans la prière contre des personnes spécifiques parmi les mécréants qui lui avaient fait du mal lors de la bataille d’Ouhoud et donc Allah le réprouva par Sa parole (dont la traduction du sens est) : “Tu n’as (Mohammad) aucune part dans l’ordre (divin)”. Sourate Âli ‘Imrân v.128. Et Allah leur accorda le repentir et ils crurent en Allah et en Son Messager ﷺ.
- Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu’il y a dans ce hadîth la mise en évidence du fait que le Prophète ﷺ n’a pas pu repousser le tort que les polythéistes lui ont causé ni repousser le tort causé à ses Compagnons mais de plus il s’est réfugié auprès de son Seigneur, Celui qui est Capable de tout, Celui qui possède tout, ce qui indique la fausseté de ce croient les adorateurs de tombes en ce qui concerne les awliyâ et les vertueux.
- Ce que l’on tire comme bénéfices du hadîth :
 1. La fausseté de s’accrocher aux awliyâ et aux vertueux pour qu’ils accomplissent les besoins (des gens) et dissipent leurs angoisses
 2. La permission de l’invocation contre les polythéistes dans la prière

3. La preuve que le fait de nommer la personne pour laquelle l'invocation est faite ou la personne contre laquelle l'invocation est faite n'affecte pas la prière
4. La mention explicite que l'imam réunit le fait de dire le tasmî⁵ et le tahmîd⁶".

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde– dit :

“Et dans l'Authentique d'après Abou Hourayrah –qu'Allah l'agrée– a dit : “Le Messenger d'Allah s'est levé lorsque lui fût révélé le verset (dont la traduction du sens est : “Et avertis les gens qui te sont les plus proches”. Sourate Ach-Chou'arâ v.214. Et il dit : “Ô peuple de Qouraïch ! –ou une parole similaire– Rachetez donc vos âmes car je ne vous serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô ‘Abbâs le fils de ‘Abdel-Mou^ut^utalib ! Je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Safiyyah la tante paternelle du Messenger d'Allah ! Je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah ! Ô Fâ^ut^uimah la fille de Moh^uammad ! Demande-moi de mes biens ce que tu veux mais je ne te serai d'aucun secours auprès d'Allah !”.”⁷

⁵ N.d.t : “Sami'a Allahou liman hamidah”.

⁶ N.d.t : “Rabbanâ wa lakal-hamd”.

⁷ Rapporté par Al-Boukhârî n°2753 et Mouslim n°206 et At-Tirmidhî n°3184.

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- "Abou Hourayrah : Il fût dit que ce qui est le plus correct c'est que son nom est 'Abder-Rahmân bnou Sakhr, il est Dousî parmi les plus nobles Compagnons et ceux qui mémorisaient le plus et leurs savants. Il a rapporté plus de 5000 ahâdîth. Il mourut en l'an 57 ou 58 ou 59 de l'Hégire.
- Wa fîhi : Et dans l'Authentique : C'est-à-dire dans l'Authentique d'Al-Boukhârî
- Qâma : Il se leva : C'est-à-dire qu'il monta sur As-Safâ
- 'Achîrah : Les proches du côté paternel d'un homme ou sa tribu
- Al-Aqrabîn : Les proches : Les plus proches puis les moins proches
- Yâ ma'charah : al-ma'char c'est le groupe, le peuple
- Aw kalimatan: Le mot est ici à l'accusatif (nasb) coordonné à ce qui le précède : C'est-à-dire : ou il a dit une parole similaire et c'est un doute de la part du rapporteur
- Ichtarou anfousakoum : Rachetez vos âmes : C'est-à-dire sauvez-les de l'Enfer au moyen de l'unicité d'Allah et de son obéissance et ne comptez pas sur la noblesse de vos lignées.
- Lâ oughnî 'ankoum mina Allah : Je ne serai d'aucun secours pour vous auprès d'Allah : Je ne repousserai point le châtement d'Allah de vous et ceci afin de dissiper ce que certains peuvent faussement

penser qu'il pourrait leur porter secours auprès d'Allah par son intercession.

- 'Abbâs, Safiyyah, Fâtimah : cela peut être soit au nominatif soit à l'accusatif tandis que les mots ibn et 'ammah et bint sont tous à l'accusatif et rien d'autre
- Salînî min mâlî : Car c'est ce qui est dans sa capacité tandis que ce qui fait partie de l'ordre divin, il n'a aucune capacité à ce sujet
- Le sens général du hadîth : Abou Hourayrah –qu'Allah l'agrée– informe au sujet de ce qu'a fait le Messager d'Allah lorsqu'Allah lui a ordonné dans Son Noble Livre d'avertir ses proches et c'est qu'il s'est levé obéissant à l'ordre de son Seigneur et donc il a appelé Qouraïch ainsi que ses phratries et a appelé son oncle paternel et sa tante paternelle et sa fille et les a avertis d'un avertissement spécifique et leur a ordonné de sauver leurs âmes du châtement d'Allah au moyen de l'unicité d'Allah et de son obéissance et les a informés qu'il ne peut rien repousser du châtement d'Allah s'ils ne croient pas et que leur seule proximité familiale avec lui ne leur est utile en rien sans la foi.
- Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu'il y a dans ce hadîth qu'il n'est permis de demander au Messager –et encore moins à autre que lui– que ce dont il est capable parmi les choses de ce Bas-Monde tandis que ce dont Seul Allah est Capable, il n'est pas permis de demander à autre qu'Allah. Il y a donc dans ce hadîth la réfutation des adorateurs de tombes qui implorent le secours des

morts afin qu'ils dissipent leurs angoisses et accomplissent leurs besoins.

- Ce que l'on tire comme bénéfices de ce hadîth :
 1. La réfutation à l'encontre de ceux qui adorent les prophètes et les vertueux, ceux qui s'accrochent aux créatures dans l'accomplissement de leurs besoins que Seul Allah est Capable d'accomplir
 2. Il n'est permis de demander au serviteur que ce dont il est capable
 3. La rapidité du Prophète dans l'application des ordres de son Seigneur et dans la transmission de Son Message
 4. Ne sauve du châtement d'Allah que la foi et l'action vertueuse et pas de compter que sur la filiation (affiliation) à des individus
 5. Les plus en droit du Messenger d'Allah sont ceux qui lui obéissent et le suivent parmi ses proches et autres
 6. La proximité filiale seule avec le Messenger d'Allah n'est utile en rien sans la foi, l'action vertueuse et la croyance authentique”.

Source :

Al-Moulakhas fî charhi kitâb at-tawhîd du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân -qu'Allah le préserve- p.125 à 133 aux éditions Dâr Al-'Âsimah.

Traduit par Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân Al-Maghribî le 29-07-2016

www.spfbirmingham.com Twitter @mehdimaghribi